

## **Foire aux questions**

### **1. Où puis-je obtenir de l'aide pour ma demande?**

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide avec votre demande en ligne, communiquez avec nous :

[loblawscholarship@horizon2.ca](mailto:loblawscholarship@horizon2.ca)

Vous pouvez également nous téléphoner au : 1-888-266-6680. Nous sommes joignables de 9 h à 17 h HE, du lundi au vendredi; toutefois, nous recevons beaucoup d'appels. Si vous n'obtenez pas de réponse, veuillez utiliser la messagerie vocale et laissez votre nom, votre numéro de téléphone et indiquez le nom du programme pour lequel vous appelez; nous vous répondrons dès que possible.

### **2. Combien de bourses d'études Loblaw offre-t-elle et quel est leur montant?**

Le nombre de bourses attribuées annuellement varie selon le nombre de candidats admissibles à l'échelle nationale. Chaque gagnant recevra une bourse d'études d'une valeur de 1 500 \$. Les Compagnies Loblaw Limitée se réserve le droit de limiter le nombre maximum de bourses d'études qui sera attribué chaque année.

### **3. Quelle est la date limite pour soumettre une demande de bourse?**

La date limite pour soumettre une demande de bourse d'études Loblaw est le lundi 4 mai 2020 à 15 h 00 HE.

Si vous vous situez sur un autre fuseau horaire, veuillez consulter l'heure et les dates limites ci-dessous qui correspondent à votre situation :

- **Pacifique** : lundi 4 mai 2020 à **12 h (midi)**
- **Rocheuses** : lundi 4 mai 2020 à **13 h 00**
- **Centre** : lundi 4 mai 2020 à **14 h 00**
- **Est** : lundi 4 mai 2020 à **15 h 00**
- **Atlantique** : lundi 4 mai 2020 à **16 h 00**
- **Terre-Neuve-et-Labrador** : lundi 4 mai 2020 à **16 h 30**

Les gagnants seront contactés au courant du mois d'août.

### **4. Quelles sont les conditions d'admissibilité?**

Pour être admissible à une bourse d'études Loblaw, vous devez répondre aux critères suivants :

- Vous devez être inscrit ou prévoir vous inscrire dans un programme d'étude de premier cycle à temps plein menant à un diplôme dans une université ou un collège subventionné par l'État au

Canada à l'automne 2019. Pour plus de détails quant aux critères d'admissibilité des étudiants au CEGEP (Québec seulement), veuillez consulter la [question suivante](#).

- Vous devez avoir obtenu une moyenne d'au moins 70 % à la fin de vos études secondaires ou une moyenne de 70 % pour l'année d'études précédente dans une université ou un collège canadien subventionné par l'État.
- Vous devez démontrer que vous avez participé à des activités de bénévolat.
- Vous devez être un citoyen canadien ou un résident permanent.
- Vous devez soumettre votre demande en ligne d'ici le lundi 6 mai 2019 à 15 h 00 HE.

**5. [Les étudiants au CEGEP \(Québec seulement\) sont-ils admissibles?](#)**

Les étudiants au CEGEP ne sont admissibles que s'ils sont dans leur année d'obtention de leur diplôme, qu'ils prévoient s'inscrire dans un collège ou une université subventionné par l'État au Canada à l'automne 2020 et qu'ils ont satisfait aux critères d'admissibilité à la bourse d'études.

**6. [Les étudiants de deuxième et troisième cycle \(maîtrise et doctorat\) sont-ils admissibles ?](#)**

Présentement, Les Compagnies Loblaw limitée n'offre pas de bourses d'études aux étudiants en maîtrise ou doctorat.

**7. [Faut-il être employé chez Loblaw pour soumettre une demande de bourse?](#)**

La bourse d'études Loblaw s'adresse aux employés, aux membres de leur famille ainsi qu'au grand public. Si vous répondez aux exigences, vous êtes admissible au programme.

**8. [J'attends toujours que mon statut de résident canadien permanent soit approuvé. Puis-je soumettre une demande?](#)**

Oui. Toutefois, vous devez vous assurer que votre statut de résident permanent aura été approuvé et finalisé au moment où les bourses d'études seront attribuées.

**9. [Je vais ou j'ai l'intention d'étudier dans une université ou un collège à l'extérieur du Canada, mais je suis citoyen canadien. Puis-je soumettre une demande?](#)**

Non. Vous devez être inscrit auprès d'une université ou d'un collège canadien subventionné par l'État.

**10. [J'ai l'intention d'étudier dans une école post-secondaire à l'extérieur du Canada l'année prochaine dans le cadre d'un programme d'échange. Puis-je soumettre une demande?](#)**

Vous êtes admissible, à condition que vous participiez à un programme d'échange dans le cadre de votre programme d'enseignement dans une université ou un collège canadien subventionné par l'État (votre diplôme doit être délivré par une université ou un collège canadien).

**11. Je prévois arrêter d'étudier pendant un an, puis-je soumettre une demande?**

Non. Si vous avez l'intention de prendre une année sabbatique après avoir soumis votre demande, vous ne serez pas admissible cette année-là. Toutefois, vous pouvez soumettre une demande pour l'année où vous avez l'intention de reprendre vos études.

**12. Comment savoir si mon université ou mon collège est subventionné par l'État?**

Veuillez communiquer avec nous pour plus de détails : [loblawscholarship@horizon2.ca](mailto:loblawscholarship@horizon2.ca)

Vous pouvez également nous téléphoner au : 1-888-266-6680. Nous sommes joignables de 9 h à 17 h HE, du lundi au vendredi; toutefois, nous recevons beaucoup d'appels. Si vous n'obtenez pas de réponse, veuillez utiliser la messagerie vocale et laissez votre nom, votre numéro de téléphone et indiquez le nom du programme pour lequel vous appelez; nous vous répondrons dès que possible.

**13. Quelle est votre définition du bénévolat ?**

Dans le cadre de la présente demande de bourse d'études, on entend par « bénévolat » une personne exerçant des activités altruistes et pour lesquelles cette personne ne reçoit aucune rémunération ou crédit d'études (heures comptant pour l'obtention de votre diplôme)

**Voici quelques exemples de types de bénévolat acceptés :**

- Entraîneur bénévole pour une équipe sportive de jeunes.
- Responsable ou animateur bénévole pour un groupe jeunesse.
- Organisation d'événements dans votre communauté; nettoyage des ordures, collecte de denrées alimentaires, etc.
- Travail bénévole ou travaux communautaires non rémunérés effectués à l'extérieur du cadre scolaire, y compris, mais ne se limitant pas à : UNICEF, WWF, etc.
- Tout travail bénévole non rémunéré entrepris au nom d'organismes caritatifs ou religieux de votre communauté.
- Tout entretien ménager, déneigement, entretien de pelouse, courses à l'épicerie ou autres tâches ménagères non rémunérées effectuées pour des personnes âgées ou handicapées.

**Voici quelques exemples de types de bénévolat qui ne sont pas acceptés :**

- Des dons en argent ou de biens à des organismes de bienfaisance.

- Gardiennage, entretien ménager, déneigement, entretien de la pelouse, courses à l'épicerie ou autres tâches effectuées pour vous-même, votre famille ou votre famille élargie, qu'elles soient rémunérées ou non.
- Faire des heures supplémentaires ou des quarts de travail supplémentaires là où vous travaillez.

**14. Que signifie « expérience dans la vente au détail » ?**

Dans le cadre de cette demande de bourse d'études, « expérience dans la vente au détail » signifie que vous servez les clients en magasin. Vous possédez de l'expérience dans la vente au détail si, par exemple, vous avez été commis dans une boutique de vêtements ou un magasin de détail, ou encore caissier dans un restaurant-minute ou une épicerie.

**15. Les renseignements que je fournirai dans ma demande seront-ils vérifiés?**

L'administrateur de notre Programme de bourses d'études, Horizon2, peut vérifier les renseignements que les finalistes fournissent.

Si les renseignements demandés ne peuvent être vérifiés par l'administrateur de la bourse d'études, Horizon2, dans les délais prescrits, ou qu'il est déterminé que le postulant ne répond pas aux critères d'attribution de la bourse conformément aux Modalités, Les Compagnies Loblaw limitée se réserve le droit de rejeter la demande du finaliste et de conserver la bourse.

Les finalistes seront appelés à présenter des relevés de notes ou d'autres documents prouvant leur admissibilité.

**16. J'éprouve de la difficulté à consulter le site Web, que puis-je faire pour résoudre ce problème?**

Cliquez sur le lien « Besoin d'aide? » qui se trouve au haut du formulaire. Un court formulaire s'affichera pour que vous puissiez y entrer votre nom, votre numéro de téléphone, votre courriel et une brève description du problème. Nous communiquerons ensuite avec vous par téléphone ou par courriel pour vous aider dans un délai d'un jour ouvrable.

**JavaScript**

Assurez que le langage JavaScript est activé dans votre navigateur. La plupart des navigateurs lancent JavaScript par défaut. Veuillez accéder à la fonction d'aide de votre navigateur en ligne pour vérifier si votre navigateur accepte cette fonction ou pour découvrir comment configurer votre navigateur pour lancer JavaScript.

**Témoins**

Assurez-vous que votre navigateur accepte les témoins. La plupart des navigateurs acceptent les témoins par défaut.

**Adobe PDF**

Afin d'accéder au modèle de demande en format PDF, vous aurez besoin d'Adobe Acrobat Reader.